le décret est pris en application de l’article 4 de la loi no 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique qui prévoit la fusion des comités techniques et des comités d’hygiène, de sécurité et des conditions de travail, à l’issue du prochain renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique, au sein d’une nouvelle instance dénommée comité social d’administration.

fichiers:

Télécharger decret_2020_1427_20_nov_2020.pdf (321.94 Ko)

Télécharger note_fd_fusion_29032021.pdf (194.67 Ko)

Public: CTR

Conditions de Travail Hygiène Sécurité

- -A
- +A
- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank